

Par la brèche de la culture : le Canada français et le virage culturel de l'état canadien, 1949-1963

Mireille McLaughlin

Numéro 45-46, 2012

Francophonies, Interculturality, Cultures and Strategies
Francophonies, interculturalité, cultures et stratégies

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1009899ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1009899ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Conseil international d'études canadiennes

ISSN

1180-3991 (imprimé)

1923-5291 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

McLaughlin, M. (2012). *Par la brèche de la culture : le Canada français et le virage culturel de l'état canadien, 1949-1963*. *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, (45-46), 141–161.
<https://doi.org/10.7202/1009899ar>

Résumé de l'article

Plusieurs ont étudié les facteurs endogènes explicatifs de la Révolution tranquille et la transformation du Canada français. Dans cet article, je remonte le fil du temps pour étudier les politiques fédérales en matière de culture et les liens qu'elles entretiennent avec les débats autour de la question du nationalisme du Canada français et du Québec. En 1949, le gouvernement fédéral entreprend un virage culturel avec la mise en place de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada. La publication de ce rapport suscitera de vives réactions au sein des cercles intellectuels canadiens-français. Face à la vision protomulticulturelle des commissaires Vincent Massey et Georges-Henri Lévesque, André Laurendeau peaufinera sa vision d'un Canada biculturel. Le débat portera, notamment, sur les définitions de la culture et de la nation, ainsi que sur la place de l'État dans la gestion de l'une et de l'autre. Il importe de comprendre ces débats, typiques de l'État-providence, pour mieux comprendre le contexte nationaliste dans lequel s'articule la Révolution tranquille. Ces débats permettent aussi de saisir le visage contemporain de l'investissement fédéral au sein des communautés francophones minoritaires.

Mireille McLaughlin

**Par la brèche de la culture : le Canada français
et le virage culturel de l'état canadien, 1949-1963**

Résumé

Plusieurs ont étudié les facteurs endogènes explicatifs de la Révolution tranquille et la transformation du Canada français. Dans cet article, je remonte le fil du temps pour étudier les politiques fédérales en matière de culture et les liens qu'elles entretiennent avec les débats autour de la question du nationalisme du Canada français et du Québec. En 1949, le gouvernement fédéral entreprend un virage culturel avec la mise en place de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada. La publication de ce rapport suscitera de vives réactions au sein des cercles intellectuels canadiens-français. Face à la vision protomulticulturelle des commissaires Vincent Massey et Georges-Henri Lévesque, André Laurendeau peaufinera sa vision d'un Canada biculturel. Le débat portera, notamment, sur les définitions de la culture et de la nation, ainsi que sur la place de l'État dans la gestion de l'une et de l'autre. Il importe de comprendre ces débats, typiques de l'État-providence, pour mieux comprendre le contexte nationaliste dans lequel s'articule la Révolution tranquille. Ces débats permettent aussi de saisir le visage contemporain de l'investissement fédéral au sein des communautés francophones minoritaires.

Abstract

Many researchers have studied the endogenous factors that would explain the Quiet Revolution and the transformation of French Canada. In this article, I look to the past in order to study federal policies related to culture and their relationship to the debates surrounding the question of nationalism in French Canada and in Québec. In 1949, the federal government took a cultural turn when it established the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences. This report drew intense reactions from French-Canadian intellectual circles. Faced with the protomulticultural vision of Commissioners Vincent Massey and Georges-Henri Lévesque, André Laurendeau would polish his vision of a bicultural Canada. The debate was most notably on the definitions of culture and nation, as well as the place of the State in managing both. It is important to understand these debates, typical of the welfare state, so as to better understand the nationalist context in which the Quiet Revolution was articulated. These debates also allow for grasping the contemporary aspect of federal investment within minority Francophone communities.

Au sein des études sur les communautés francophones et acadiennes, les années 1960 font figure d'un bouillonnement intellectuel et d'un militantisme sans pareil : qu'il soit question de la Révolution tranquille, de la Commission royale

d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ou des États généraux du Canada français, cette décennie est souvent présentée comme le moment de la modernisation de la francophonie canadienne. Ainsi, l'historiographie des communautés francophones et canadienne se lirait comme suit : en 1963, à la suite de la Révolution tranquille et des tensions montantes entre groupes linguistiques canadiens, André Laurendeau propose puis mène une commission en faveur d'une vision bilingue et biculturelle du Canada. En 1969, le gouvernement de Trudeau dépolitise la vision biculturelle de Laurendeau en faveur d'un bilinguisme individualisant. Le clou de la dépoliticisation des communautés francophones sera frappé en 1971 avec l'adoption de la *Loi sur le multiculturalisme*, loi qui remettrait en question le biculturalisme défendu par Laurendeau (Cardinal 27; Bock 71; Meunier et Thériault 229).

Ailleurs, nombre de débats sont menés sur les moments de rupture et de continuité qui caractérisent les passages de « la grande noirceur québécoise », la Révolution tranquille, les États généraux du Canada français et la modernisation politique des communautés francophones en situation minoritaire (Behiels 1985; Belliveau et Boily 17; Belliveau 61; Couture 123). En règle générale, ces travaux considèrent la francophonie canadienne – plus précisément le Canada français –, comme l'un des acteurs importants de la modernisation du Canada entier. Qu'il soit question d'étatisation ou de libéralisme économique, ces historiens s'intéressent aux discours et aux actions qui ont mené aux restructurations communautaires et étatiques des années 1960. Je compte contribuer à ce champ d'études en liant les restructurations de l'espace canadien-français à la montée du nationalisme canadien. Je porterai attention à une commission qui a précédé la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme : la Commission royale d'enquête sur le développement national des arts et des sciences, autrement connue sous le nom, dans les journaux québécois et canadiens, de Commission Massey (et parfois de Commission Massey-Lévesque). Cette commission avait un objectif clair : assurer le sentiment d'appartenance à la nation canadienne par l'entremise du développement des arts et des sciences.

Dans la période de l'après-guerre, le régime providentiel de l'État canadien entreprend, avec la Commission Massey, un virage culturel. Au Canada comme ailleurs (notamment en France et en Angleterre), le bien-être moral de la population passera par l'accès des masses à la production culturelle primée par l'élite canadienne (Edwardson 52). Ce virage culturel est ancré dans la production d'un nationalisme canadien :

All in all, the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences was a spectacular moment of cultural articulation and planning, a bureaucratic orchestration offering nationalists a chance to secure state backing in the task of using culture in the quest for nationhood. (Edwardson 56)

Le développement du nationalisme canadien a participé à la réorientation idéologique du Canada français, et plus particulièrement du Québec. Qui plus est, c'est en réaction à la Commission Massey que Laurendeau peuafinera sa vision biculturelle du Canada.

Le rapport Massey voit bien le péril majeur qui menace le Canada : et c'est l'*American way of life* dans ce qu'il a de plus bas. Mais contre cette marée quasi irrésistible, quelle digue veut-il dresser? celui (sic) d'une culture nationale canadienne – c'est-à-dire un mythe, un fantôme, l'ombre d'une ombre. Il n'y a pas de culture nationale canadienne. Il y en a deux : l'anglaise et la française, qui doivent entretenir des relations d'amitié, qui sont solidaires dans une large mesure, mais qui réclament chacune leurs moyens d'expression populaires, politiques, économiques et sociaux, intellectuels. (Laurendeau *Tant de clairvoyance* 4)

Deux visions des liens entre production culturelle et nationalisme s'opposent au moment de la Commission Massey : la vision d'un nationalisme *en devenir*, axée sur la diversité, et la vision du nationalisme, ancrée dans une culture définie comme primordiale, linguistique et homogène. L'étude des débats autour de la place de la culture dans la définition de la nation permet de réfléchir, sur le plan théorique, aux rôles que jouent les conflits sociaux dans la définition du nationalisme et l'évolution des politiques publiques. J'avance l'argument, dans cet article, que ces débats autour de la culture participent de l'histoire intellectuelle qui tisse la toile de fond de la Révolution tranquille. Le virage culturel de l'État canadien, comme un jeu d'échecs, mène le Canada français à se repositionner quant aux notions de culture, d'État et de nation. Cette réorientation, en retour, mènera au compromis politique contemporain entériné en 1969 par la *Loi sur les langues officielles*.

Dans cet article, j'explore les débats que la Commission Massey a suscités au Canada français et, finalement, les visions du nationalisme qui y sont en compétition. Mais d'abord, j'analyse les enjeux sociaux et politiques contemporains en matière de gestion des communautés linguistiques minoritaires afin de mieux situer la pertinence de l'étude du virage culturel de l'État canadien.

Le financement de la culture au Canada : du culturel à l'économique, 1926-2011

La scène culturelle de la francophonie canadienne connaît aujourd'hui une transition importante, alors que son bailleur de fonds principal, le gouvernement fédéral, néolibéralise son investissement dans la protection de la culture. Pour comprendre l'investissement fédéral dans la production culturelle de la francophonie en situation minoritaire, il importe de saisir pourquoi et quand le gouvernement fédéral a investi la culture comme champ de *nation building*. Pour ces raisons, je me suis intéressée, ces dernières années, à l'évolution de

l'État canadien : État confédératif au mandat avant tout structurel (1867-1926), puis, surtout en période d'après-guerre, montée de l'État-providence au mandat de plus en plus culturel (1926-1989). C'est ce virage de l'État confédératif à l'État culturel que je souhaite documenter ici, pour mieux saisir les enjeux du passage actuel, d'un État culturel à un État néolibéral (1989-)-1.

À partir de la Commission Aird sur la radio, en 1926, l'État canadien entreprend un premier virage : État fédéraliste avant tout chargé d'infrastructures (armée, industrie, voie ferrée, etc.), il s'implique peu à peu dans la gestion du discours culturel. C'est en 1949, avec la mise en place de la Commission Massey que le Canada se redéfinit comme État « culturel » (*Rapport Massey* xvii; Fumaroli 20). Le passage de l'État structurel à l'État culturel a suscité d'importants débats au Canada français quant à la définition des nationalismes canadien et canadien-français. En 1951, l'imprimeur canadien de Sa Majesté Royale publie le rapport de la *Commission royale d'enquête sur le développement des arts et des sciences* (désormais Commission Massey). Le rapport recommande une vision concertée des investissements fédéraux en matière d'arts et de sciences. Les objectifs énoncés sont explicitement nationalistes : il s'agit avant tout de financer des institutions qui seraient à même de produire un sentiment d'appartenance national par le biais de la production scientifique et culturelle (*Rapport Massey* xvii). L'émergence de ce nationalisme canadien suscite de vives réactions au sein du Canada français et contribue à la montée du nationalisme québécois. Les communautés francophones en situation minoritaire sont déjà emblématiques des tensions entre le nationalisme canadien, le nationalisme canadien-français et la montée du nationalisme québécois.

La gestion étatique de la diversité culturelle connaît aujourd'hui un deuxième virage important. Qu'il soit question de bilinguisme ou de multiculturalisme, les observateurs critiquent la marchandisation de la culture, marchandisation qui serait tributaire de la néolibéralisation des modes de financement de l'État (Abu-Laban et Gabriel 166; Heller 474). Après le mode dominant de l'État-providence, nous assistons aujourd'hui à des tentatives de néolibéralisation des politiques à visée culturelle. Le terme néolibéralisme sert, aujourd'hui, à nommer une idéologie qui promeut la restructuration des domaines d'interventions de l'État (et donc de ses dépenses) et la privatisation de nombre de services considérés comme publics sous le régime de l'État-providence. Le néolibéralisme voit aussi dans le marché mondialisé le moyen de redresser les inégalités sociales. Dans le cas de la gestion des politiques culturelles canadiennes, l'État néolibéral souhaite que les dépenses gouvernementales servent avant tout à générer des retombées de type économique.

Le virage contemporain modifie l'intervention étatique sur le terrain de la culture. Au moment de la mise en place de la Commission Massey, la culture avait avant tout un caractère normatif. La gestion de la culture faisait acte de reconnaissance et assurait la cohésion sociale. Tout au long

de la dernière moitié du XX^e siècle, des débats subsistent autour du mandat moralisateur initial de l'intervention étatique en faveur d'une industrialisation croissante de la production culturelle canadienne (Edwardson 281). Au sein de l'État néolibéral, ces caractéristiques normatives passent à l'arrière-plan, en faveur d'une marchandisation accrue. Dans le passage de la protection à la production de la culture (da Silva et Heller 98), l'État s'éloigne des débats touchant au vivre-ensemble. De façon paradoxale, ce passage s'opère à un moment caractérisé par la mobilité transnationale des idées, des identités et des individus. L'État, en d'autres mots, assoit de plus en plus sa légitimité en matière de politique linguistique et culturelle sur ses capacités de gestion financière, s'éloignant ainsi des débats sociaux touchant à la redistribution et à la reconnaissance. Finalement, le virage néolibéral permet à l'État de repenser son engagement eu égard à la francophonie. Aujourd'hui, les indicateurs de rendement des investissements fédéraux dans la francophonie inclut les retombées économiques des festivals, la capacité des institutions à attirer un public international et la professionnalisation des acteurs communautaires. Les associations communautaires francophones n'ont plus seulement pour mandat d'assurer la complétude institutionnelle de la francophonie canadienne (c'est-à-dire la mise en place d'un espace homogène francophone assurant la participation active des francophones). Elles doivent aussi témoigner de leurs capacités en affaires.

L'idéologie néolibérale accuse d'importantes critiques. L'analyse d'une étude récente démontre que dans les pays où cette idéologie a connu le plus de succès, les inégalités sociales entre les citoyens les plus riches et les plus pauvres se sont accrues (voir *Conference Board of Canada*). Cette conclusion remet en cause le principe selon lequel le marché est à même de redresser les inégalités sociales. L'idéologie néolibérale suppose aussi une égalité des chances des citoyens face aux inégalités du marché (Dubet 54). Elle place les structures sociales marchandisées, et donc les communautés marchandisées, dans un rapport de compétition sur le terrain de l'économie. Le virage néolibéral va à l'encontre de son mandat d'origine, de type providentiel, misant sur l'intervention fédérale en matière de gestion culturelle. Le gouvernement fédéral avait choisi d'investir, à la suite du rapport Massey, dans le domaine de la production culturelle et scientifique afin d'assurer la cohésion sociale canadienne, le bien-être « moral » de la nation et de redresser les inégalités sociales à caractère culturel.

Développer le sentiment national par les arts et les sciences

Au Canada, le financement de la culture avait été pensé, dès ses débuts en 1949, comme moyen d'assurer le bien-être moral, éthique et culturel d'un nationalisme en devenir, le nationalisme canadien. C'est en mandatant la production artistique et culturelle ainsi que les sciences sociales que le gouvernement fédéral de St-Laurent souhaitait arriver à créer un sentiment d'appartenance national, tout

en reconnaissant les importantes catégories sociales héritées de la colonisation : Amérindien, Britannique, Canadien Français, etc.

It is in the national interest to give encouragement to institutions which express national feeling, promote common understanding and add to the variety of richness of Canadian life, rural as well as urban. (*Rapport Massey xvii*)

En 1949, la légitimité de ce nationalisme reste à faire. Massey, par ailleurs, venait de publier *On Being Canadian*, un plaidoyer pour la construction d'un nationalisme canadien par l'entremise des arts et de la culture (Massey 33). À cette époque, même s'il reconnaît la diversité linguistique et culturelle du pays et rend régulièrement hommage aux Canadien français, Massey définit le Canada comme l'héritier de la couronne britannique en terre d'Amérique :

Although we have two living cultures in Canada – French and English – we have one great political heritage, whatever our racial origin. French is the language of the Legislature at Quebec, but the ancestry of its Council and Assembly lies in seventeenth century England, where the battle for the supremacy of Parliament was won. The British tradition in Canada has fortified our sense of freedom. Today, our association with the other nations of the Commonwealth is an expression of political liberty. (Massey 19)

Or, les références au passé britannique canadien, chères à Massey, sont absentes au sein du rapport même, qui se concentre plutôt sur la nécessité d'assurer la cohésion sociale par l'entremise d'un protomulticulturalisme. Cette vision se rapproche de celle de Lévesque, qui revendique, à l'époque, une ouverture sur les cultures d'autrui (Notes de discours, Fonds Clément-Cormier).

La commission sera souvent nommée Massey-Lévesque à cause du rôle prépondérant que joue Lévesque dans la construction d'un nationalisme canadien axé sur la *diversité culturelle*. La lecture des contributions théoriques de Massey et Lévesque porte à croire, en effet, que là où Massey se préoccupe de distinguer le nationalisme canadien du nationalisme américain, Lévesque construit une conception du vivre-ensemble axée sur l'ouverture à l'autre, la place du Canada français dans le devenir politique du Canada et la reconnaissance des différences culturelles (Fonds Clément Cormier, 177-910). Lévesque, tout au long de la commission, poursuit trois objectifs : briser les stéréotypes francophobes qui subsistent, démontrer l'ouverture des Canadiens français à la diversité culturelle et obtenir des fonds fédéraux pour les organismes et les universités canadiennes-françaises (Fonds CREFAS, Archives nationales du Canada).

Dans le rapport, les commissaires présentent une nation canadienne émergente, jeune et fragile, qui se doit d'être distincte de son voisin du Sud et de l'ancienne métropole britannique. La nation doit, de plus, rallier les Canadiens français, les peuples autochtones et les descendants des diverses vagues d'immigration, alors avant tout pensées comme européennes. Dans une approche annonçant le multiculturalisme à venir, les membres de la commission ont tôt fait de définir ce nationalisme en terme de diversité linguistique, religieuse et culturelle. Ils adoptent ainsi la vision d'un espace public diversifié, mais uni par la notion du bien commun, ouvrant par là même la question des enjeux de pouvoir liés à la diversité dans la construction de l'espace public canadien.

Le nationalisme canadien en émergence : le protomulticulturalisme

Dès ses balbutiements, le multiculturalisme canadien prend la forme d'un nationalisme étatique. Au moment de la publication du rapport de la Commission Massey, l'enjeu central est de définir le nationalisme canadien dans un contexte postimpérial axé sur l'émergence d'un discours sur le droit des minorités. La période de l'après-guerre constitue une transition importante pour l'élite intellectuelle canadienne, de Pearson à Massey. Elle est marquée par une rupture qui aura des conséquences importantes sur la reconnaissance de la diversité culturelle et linguistique au Canada, jusqu'à aujourd'hui. Délaissant un discours glorifiant les capacités civilisatrices de l'identité britannique – et l'assimilation des autres catégories culturelles –, l'élite intellectuelle canadienne adopte, au moment de la décolonisation tranquille (Laforest 9), un discours favorisant « l'unité dans la diversité ». Il faut aussi trouver les moyens par lesquels légitimer l'intervention de l'État dans le secteur culturel sans enfreindre la loi constitutionnelle qui attribue au gouvernement fédéral un rôle avant tout fédératif (de protection de l'espace canadien et d'infrastructure) et accorde aux provinces les responsabilités « socialisantes » des domaines de l'éducation et de la santé. Les commissaires justifient l'intervention de l'État en misant, d'une part, sur le rôle de protection morale de l'État, et d'autre part sur l'antécédent créé par l'attribution de la gestion de la radio (en 1926).

Le financement de la culture participe du passage de l'Église à l'État, de la reconnaissance de l'urbanisation et de l'industrialisation (Behiels 11; Allaire 229) dans la gouvernance des populations canadiennes. L'État-providence doit non seulement protéger ses citoyens des abus du marché économique, il a aussi à charge le bien-être moral de la nation dans un contexte d'urbanisation et d'hypermédiatisation croissantes. De fait, à la suite du déclin de l'Empire britannique, la définition de l'identité nationale canadienne est pressentie comme une nécessité par de nombreux acteurs du Canada anglais, comme en témoignent plusieurs mémoires remis aux commissaires : « It has been commonplace to note that the last decade has seen the emergence of Canada from the status of Dominion to the rights and responsibilities of a Nation » (Alberta Cultural Association 1949, Fonds CREFAS).

À l'époque des audiences, les intervenants, qu'ils soient Canadiens français, Canadiens anglais ou Canadiens ukrainiens, reconnaissent assez facilement un rôle paternaliste à l'État. La culture a un caractère moral à cette époque : on note, en particulier, des inquiétudes devant la commercialisation croissante de l'espace public.

Cet impératif moral, au départ, vise explicitement à remplacer le rôle central que jouait la « paroisse », cette communauté immédiate organisée autour de l'église :

Before proceeding to the problems of broadcasting, of moving pictures and of the other "mass media" in Canada, we think it worthwhile to point out that about one half of the Canadian population was born earlier than 1923 and that most of these older members of our population spent their formative years in a society where radio was unknown, where the moving picture was an exceptional curiosity rather than a national habit, and where as a consequence the cultural life of most communities centred about the church, the school, the local library and the newspaper. (*Rapport Massey* 19)

Finalement, l'État-providence assumait un rôle de cohésion sociale, et c'est là, dans ce contexte postimpérial de plus en plus médiatisé, que la production culturelle devint garante d'un nationalisme compris comme diversifié culturellement, afin d'assurer la légitimité de l'État.

Si, en 1949, la question du nationalisme est pressentie comme fondamentale pour les fonctions de l'État canadien, celui-ci se trouve rapidement confronté à deux enjeux majeurs : celui de l'importance de se distinguer de son voisin du Sud, et celui de rallier sous la notion de « nation canadienne » les diverses communautés qui habitent le territoire. Pour ce faire, les commissaires n'empruntent ni la voie de l'assimilation ni celle de l'historisation, mais bien celle du nationalisme comme *processus en devenir*. Ainsi, contrairement à d'autres conceptions du nationalisme en vigueur à l'époque, qui assoyaient la citoyenneté sur une conception historicisée, homogénéisante et essentialiste des frontières culturelles, les commissaires envisagent le nationalisme comme le résultat du changement social et de l'action de l'État :

But tradition is always in the making and from this fact we draw a second assumption : the innumerable institutions, movements and individuals interested in the arts, letters and sciences throughout our country are now forming the national tradition of the future. Through all the complexities and diversities of race, religion, language and geography, the forces which have made Canada a nation and which alone can keep her one are being shaped. These are not to be found in the material sphere alone. Physical links are essential to the unifying process but true unity belongs in the realm of ideas. (*Rapport Massey* 4)

En effet, le mythe de la nation homogène n'est pas disponible pour définir le Canada de l'après-guerre, surtout en raison du compromis politique continu entre les Autochtones, les Canadiens français et les Canadiens de descendance britannique. Les commissaires misent, par ailleurs, sur la diversité culturelle comme moyen de définir le Canada du futur. Le leitmotiv de « L'unité dans la diversité » parsème le rapport de la commission.

Many national groups are preserving their own traditions and blending skillfully into a Canadian pattern, including of course, the original French communities and the disciples of St. George, St. Andrew, St. Patrick and St. David. Nor is regionalism confined to those from overseas. Maritimes Associations are found everywhere except in the Atlantic Provinces and, of course, French-speaking groups flourish in English-speaking areas, and vice versa. Such groups by their existence show the diversity within our unity. (*Rapport Massey* 67)

Non seulement le Canada du rapport Massey est-il diversifié, les commissaires se préoccupent aussi de la question de l'indigénéité, et réfléchissent au moyen de préserver les traditions autochtones et de mettre en place des mécanismes grâce auxquels les Premières Nations réussiraient à se défendre des stéréotypes qui les accablent.

This general indifference and ignorance on the part of the white population of Canada is matched by increasing indifference on the part of the Indians themselves to their native traditions and their native arts. (...) There was general agreement that the younger generation is turning away from the traditional crafts, and that some of the rarer such as the silver work and the argillite carving of the Pacific Coast may disappear completely before long. (*Rapport Massey* 239)

Or, si la question nationale devient une question de diversité culturelle aux yeux des commissaires, ces derniers expriment le désir optimiste de voir les deux peuples « les plus importants » du Canada travailler ensemble à la construction d'une identité nationale canadienne unie :

[The arts and letters] are also the foundation of national unity. We thought it deeply significant to hear repeatedly from representatives of the two Canadian cultures expressions of hope and of confidence that in our common cultivation of the things of the mind, Canadians – French and English-speaking – can find true “Canadianism”. Through this shared confidences we can nurture what we have in common and resist those influences which could impair, and even destroy, our integrity. In our search we have thus been made aware of what can serve our country in a double sense: what can make it great and what can make it one. (*Rapport Massey* 271)

L'opposition au sein du Canada français

Cet optimisme « bon ententiste » canadien est loin d'être partagé par la totalité de la population canadienne. C'est précisément sur la question des enjeux de pouvoir et d'accès à la parole au sein de l'espace public qu'un groupe d'acteurs sociaux canadiens-français s'opposera aux recommandations du Rapport Massey. La publication du rapport suscite de vives réactions au sein de l'élite canadienne-française. Le titre de cet article, *Par la brèche de la culture*, est tiré d'un éditorial de *L'Action Nationale*, revue alors dirigée par André Laurendeau (*Par la brèche* 180). Dans cet éditorial, Laurendeau annonce la ligne directrice qu'emprunteront les collaborateurs de *L'Action Nationale* quant à la publication du rapport de la Commission Massey en 1951. Les collaborateurs, dont Richard Arès et François Albert Angers, dénoncent l'incursion fédérale dans le financement et la construction d'un nationalisme canadien à leurs yeux illégitimes. Ces journalistes canadiens-français, établis au Québec, se méfient de l'émergence d'un État-providence centralisateur qu'ils conçoivent avant tout comme l'État de la majorité anglophone. Sans tarder, ils dénoncent l'ingérence du gouvernement fédéral en matière de culture. Aux yeux des journalistes du *Devoir* et de *L'Action nationale*, le gouvernement emprunte « la brèche de culture » pour mener une action politique qui relève du champ de l'éducation. Les commissaires, après tout, ont défini la culture comme ce qui réunit les mondes des idées et des arts (mondes académique et artistique). Les nationalistes canadiens-français, pour leur part, formulent l'argument selon lequel la culture doit être laissée, en tant que sphère de socialisation (et donc d'éducation), aux provinces, selon l'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique* (1867).

Par ailleurs, pour contrer la vision nationaliste canadienne, ces journalistes fondent leurs actions dans une vision qui lie la production artistique et culturelle à l'avancement d'une nation-civilisation homogène. Pour cette élite canadienne-française, l'homogénéité linguistique et culturelle est une condition *sine qua non* de l'idéologie nationaliste. Là où il y a diversité, il ne saurait y avoir de nation. L'opposition au rapport se fonde sur trois motifs : une conception de l'État fédéral qui en fait l'État du dominant; un sentiment antiétatisant (qui s'oppose tant à l'étatisation du quotidien par l'entremise de la culture qu'à la centralisation du pouvoir); et des conceptions de la culture et de la nation.

L'antiétatisme et l'anticentralisation

L'opposition contre la Commission Massey repose d'abord sur un argument antiétatiste et anticentralisateur. Félix Albert Angers et Richard Arès furent sans doute les intellectuels qui, avec Laurendeau, ont décrié le plus fort le virage culturel du fédéral.

Dans notre pays, la Constitution a partagé d'une façon exhaustive entre les divers gouvernements la part de bien commun dont chacun aurait la charge et la gérance. Elle a attribué au gouvernement central cette part du bien commun qui concerne la paix, l'ordre public, la bonne administration, le commerce, les postes, les communications, les banques, etc., mais elle a explicitement réservé aux gouvernements provinciaux cette autre part du bien commun qui regarde l'éducation dans les limites et pour la population de chaque province. (Arès 135)

En outre, les tenants de l'anticoncentration (étatisation) avancent l'argument selon lequel qui dit culture dit socialisation – et qui dit socialisation dit éducation; et ainsi, que le gouvernement fédéral contredit l'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique* en se souciant de culture et qu'il serait plus souhaitable que ce dernier diminue les taux d'imposition qu'il prélève et laisse aux provinces le soin de s'occuper de culture.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Commission Massey, s'arroge des compétences qui sont hors de ses responsabilités constitutionnelles. L'enjeu central, pour Arès, est la définition du bien commun, et le rôle de chacune des composantes du champ politique canadien dans le maintien de ce bien commun. Or, les commissionnaires de la Commission Massey ancrent eux aussi leurs actions dans l'atteinte d'un bien commun, celui qui ferait de la nation canadienne une nation unie dans la diversité.

L'État et le fédéralisme comme outil du dominant

L'argument anticoncentrateur sert aussi de levier pour remettre en question la légitimité du père Georges Henri Lévesque en tant que sociologue et représentant des Canadiens français. Pour Angers, Lévesque, en voyant dans le fédéral un espace d'action politique pour les Canadiens français, fait montre d'une méconnaissance des enjeux de pouvoir – et des visées assimilatrices – qui ont caractérisé, jusque-là, l'histoire du Canada :

Nous avons vu au cours du dernier article comment, pénétrés de préjugés centralisateurs, des hommes (même humanistes!) ont pu, contre toutes les réalités historiques et juridiques, bâtir une thèse qui rendit philosophiquement nécessaire (au nom du bien commun) l'introduction de l'État fédéral dans les domaines qui lui ont été interdits précisément au nom de ce même bien commun. (Angers 229)

Le deuxième motif d'opposition des nationalistes canadiens-français porte sur la place de l'État comme outil de gestion du politique. Pour eux, le passage d'un État fédéral structurel à un État culturel par le financement des arts et des sciences place le Canada français dans la position de « l'éternel quémandeur »

L'idée de confier à des corps unifiés, à majorité anglaise, le soin d'édifier des réglementations différentes, appropriées à chaque groupe, place la minorité française dans la position de l'éternel quémandeur en théorie, de l'éternel opposant en fait, situation éminemment dommageable à l'épanouissement complet de la culture dans les deux cas. (Angers 230)

Les critiques canadiens-français expriment aussi une méfiance à l'égard de la capacité de l'État fédéral de gérer de façon neutre les questions culturelles. Ils s'opposent à un discours optimiste qui croit possible un État « composé de maintes cultures » capable de gérer équitablement la distribution des ressources culturelles. La critique s'adresse d'une part à Massey qui, comme nous l'avons vu, tenait avant tout à définir le Canada comme un État héritier d'un passé colonial britannique. D'autre part, la critique s'en prend à Lévesque qui, dans son approche libérale des politiques sociales, inciterait le Canada français à inviter « dans son foyer » les priorités d'un État qui ne lui est pas favorable :

Tout naturellement l'Anglais pourra s'imaginer qu'en définitive le Canada, par cette solution, sera surtout de culture anglo-saxonne, avec correctifs à la française. (Angers 229)

Le rapport Massey est rempli des intentions généreuses de ses rédacteurs, mais c'est une générosité qui, en définitive, induit en tentation les Canadiens, car elle les invite encore une fois à introduire dans leur propre domaine l'État, et l'État central, au risque de n'être plus bientôt maîtres chez eux, l'État ressemblant fort à ces gens dont parle le fabuliste : Laissez-leur prendre un pied chez vous, Ils en auront pris quatre. (Arès 138)

La position antiétatique et anticentralisatrice est parlante quant au climat politique de l'époque, tant au Québec qu'au Canada. En outre, le repositionnement politique du Canada sur la scène internationale et sa redéfinition du nationalisme mènent déjà l'élite canadienne-française à une réflexion sur le rôle des états fédéraux et provinciaux dans la vie sociale et culturelle des citoyens. Il faut prendre note de l'expression « maître chez eux », qui devient rapidement un leitmotiv, tant chez Duplessis que chez Jean Lesage au moment où les acteurs de la Révolution tranquille adoptent une idéologie libérale du projet politique québécois. L'ingérence fédérale en matière de culture, financée par les impôts prélevés pour les efforts de guerre, mène l'élite canadienne-française à un questionnement sur la manière d'être maître chez soi.

De la diversité au biculturalisme

Le troisième motif d'opposition aura des effets à long terme, cette fois sur le registre fédéral : la réflexion qu'entame André Laurendeau sur les liens entre État, culture et nationalisme. Cette réflexion le mène à une vision biculturelle du

pays, vision qu'il tente d'implanter à l'époque de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Laurendeau est alors éditorialiste du journal *Le Devoir* et éditeur en chef de *L'Action nationale*. Dans *Le Devoir*, il reconnaît l'existence de deux cultures nationales au Canada. Il lie ensuite la culture à la langue et étudie point par point les failles du bilinguisme au Canada. C'est dans l'éditorial d'un numéro spécial de *L'Action nationale* consacré à la question de la Commission Massey que Laurendeau présente une vision homogénéisante des liens entre langue et culture. Dans ce texte, il réfléchit aux conditions d'existence d'une culture nationale : la langue, l'histoire, la famille, la conscience collective et la culture. Par ailleurs, la famille est le centre de la reproduction de la nation. Laurendeau cite ses collègues Richard Arès et Esdras Minville pour construire une vision ethnique primordialiste de la nation :

Les sociologues appellent aujourd'hui culture nationale l'ensemble des valeurs rationnelles et spirituelles propres à un groupement déterminé : « mœurs, coutumes, traditions, croyance, lois et institutions. » Ces valeurs vivent dans et par l'homme, qui « reçoit dans sa personnalité profonde le dépôt des richesses culturelles qui l'identifient et le mettent en état de participer, du seul fait qu'il vit, pense et agit, à l'incessante reconstitution de la nation... » Le milieu ethnique est « le centre avec lequel spontanément, par le seul fait qu'il y a grandi et en subit l'influence quotidienne, l'enfant est mis en accord d'une génération à l'autre... (Laurendeau *Conditions* 368)

Si la socialisation au sein de la famille joue un rôle important dans la reproduction des communautés ethniques, la culture assure, pour Laurendeau, deux fonctions. D'une part, les spécificités culturelles assurent l'autonomie de la nation, surtout au niveau de la culture traditionnelle et des mœurs quotidiennes. Ainsi, Laurendeau s'inquiète de voir une nation s'imprégner trop rapidement des influences extérieures :

Or ici, deux dangers sont menaçants. Une nation, tout en continuant de croire aux mêmes vérités fondamentales qui imprègnent ses mœurs, reçoit de l'extérieur et subit d'autres mœurs, inspirées d'une autre pensée; et elle risque à la longue de croire ce qu'elle vit, donc de tourner peu à peu le dos, sans presque s'en rendre compte, à ses croyances traditionnelles. (Laurendeau *Conditions* 369)

D'autre part, « les œuvres de civilisations », l'art et la pensée sont ce qui permet à une culture de s'alimenter et de se dépasser elle-même. Pour Laurendeau, si la culture est construite par la langue, l'histoire, la conscience collective, les arts et la pensée, elle reste (ou doit rester) hermétique, éloignée des influences extérieures. Il va sans dire que Laurendeau s'oppose à l'ingérence fédérale en matière de culture. L'État canadien ne peut être, selon lui, le centre décisionnel de la culture canadienne-française. Par ailleurs, il conclut

ce texte de manière cinglante : puisque la nation est indubitablement liée à un groupe culturel aux frontières définies, il ne saurait y avoir de culture nationale canadienne, seulement une culture canadienne-anglaise et une culture canadienne-française.

J'ignore encore ce qu'on veut dire quand on parle de culture nationale canadienne – ou par voie de conséquence, de nation canadienne. Si la culture nationale est ce que nous avons dit, il ne saurait y avoir pour l'instant de culture canadienne; et s'il n'y a pas de culture canadienne, puisque la nation est d'abord un phénomène de culture, il n'y a pas de nation canadienne (...) Au Canada, après deux siècles de cohabitation, il n'y a pas de culture anglo-française. Quand les deux cultures se sont rencontrées, elles étaient déjà formées, individualisées, adultes. (Laurendeau *Conditions* 372)

Puisque les Canadiens français et les Canadiens anglais forment des groupes culturels autonomes qui doivent maintenir leur spécificité, Laurendeau ne voit que deux façons d'obtenir une nation canadienne : ou l'assimilation, ou l'ascendance d'un âge obscur où la notion de langue elle-même serait transformée.

Pour obtenir une fusion réelle, et une nation canadienne, il faudrait ou bien que l'une des deux cultures engloutisse l'autre, ou bien que nous traversions ensemble des âges obscurs où tout serait remis en question – comme après la chute de l'Empire romain –; et les langues elles-mêmes passeraient peut-être au feu d'une expérience vitale profonde. (...) Il ne saurait se développer une culture proprement canadienne, qui ne se formerait que par déracinement de nos vraies sauvegardes. (Laurendeau *Conditions* 374)

Ainsi Laurendeau adopte une vision biculturelle du Canada, axée sur l'autonomie de chacune des cultures nationales.

« Par la brèche de la culture », les commissaires de la Commission Massey s'arrogent, au dire d'Arès, une compétence qui n'est pas du champ de l'État et encore moins du fédéral. « Par la brèche de la culture », souligne Laurendeau, l'État canadien tente de construire un nationalisme canadien qui ne saurait correspondre à la réalité d'un esprit national ancrée dans l'histoire et dans la construction d'un espace public organisé, par la langue et la culture, autour de valeurs communes. Or, si le rapport suscite des réactions importantes au sein du Canada français, il n'en reste pas moins que la Commission Massey, sous l'égide du commissaire Georges Henri Lévesque, a justement souhaité faire une place à la culture canadienne-française – ou du moins, à une culture nationale

capable de reconnaître la dualité linguistique. C'est sur le terrain de cette partie du Canada français qui allait devenir les communautés francophones en situation minoritaire que l'on saisit le mieux les tensions que soulève la publication du rapport pour le Canada français.

Le nationalisme en transition

Deux visions du nationalisme s'opposent au moment de la publication du rapport Massey. L'une d'elles revendique une plus grande présence étatique dans la gestion de la culture, alors que l'autre s'oppose à l'étatisation de la culture. L'une doit composer avec la diversité, alors que l'autre prend racine dans une vision historicisante des peuples fondateurs. Tandis que la première présente la culture comme un processus en devenir, l'autre fait valoir les thèses assimilationniste et homogénéisante de la culture.

Pour les nationalistes canadiens comme pour les néonationalistes (canadiens-français), la culture est l'assise de la légitimité politique d'un État. Cependant, c'est la définition de la culture qui diffère d'un groupe à l'autre. Pour les nationalistes canadiens, le bien commun de l'État est fondé sur l'échange entre les divers groupes culturels au sein de l'État. Ce dernier est donc « diversifié », mais uninational. La culture est produite et consommée par les citoyens et doit être protégée par l'État. En devenant le centre de production et de protection de la culture, l'État prend la place moralisatrice qui revenait à la religion comme institution. On assiste ainsi, dans la période de l'après-guerre, à une centralisation et à une étatisation des subjectivités nationales canadiennes.

Pour les néonationalistes canadiens-français, l'État canadien est avant tout un compromis politique entre deux nations. S'ils partagent, avec les nationalistes canadiens, la vision politique du groupe culturel comme assise de la légitimité politique des décideurs, leur définition de la culture diffère. Le groupe culturel *homogène* est constitutif du groupe national. La culture commune est ce qui assure, par l'entremise de la communalisation, le bien commun. Or, pour eux, la culture est avant tout (du moins en 1951) le résultat de la socialisation au sein de la famille (endogame), d'une histoire partagée, d'une langue commune et d'une conscience collective partagée. Partant, les néonationalistes s'appuient sur une conception immanente de la culture. À l'opposé, en particulier, s'oppose à l'étatisation de la culture. Cette première prise de position est sans doute logique comme moyen de contrer l'interventionnisme étatique grandissant du gouvernement fédéral. La définition de la place de la culture et de ses mécanismes de production évoluera grandement au moment de la Révolution tranquille et de la mise en place, au Québec, de politiques de la culture (Dumont 1). Pour les néonationalistes, le Canada est avant tout un État binational, le résultat d'un compromis entre deux groupes « fondateurs ». Il doit ainsi rester décentralisé et ne pas étatiser la culture.

Effets sur le Canada français et l'institutionnalisation des communautés francophones

Après la publication du rapport Massey, en 1951, Georges Henri Lévesque envoie d'urgence une lettre manuscrite à son ancien élève et collaborateur, le père Clément Cormier, alors au collège St-Joseph de Moncton, le suppliant de soutenir publiquement les recommandations du rapport :

Me permettez-vous une suggestion? Vous savez que [André] Laurendeau ne cesse de s'en prendre – assez malhonnêtement d'ailleurs – au Rapport de la Commission, s'opposant tout particulièrement à l'aide fédérale aux universités. Votre congrès ne pourrait-il pas – sans attaquer le Devoir directement, bien entendu – poser un geste public (une résolution par exemple) favorable au Rapport et qui contrebalancerait l'opposition du Devoir que, malheureusement on commence à prendre comme l'expression des vues du Canada français et qu'on s'empresse, en certains milieux, d'utiliser contre notre cause – essayant d'amoindrir les avantages que le Rapport vous donne, notamment en cherchant à réduire de 4 à 2 les cours classiques considérés comme universitaires. De source certaine, je sais que certains milieux anglais et fédéraux se servent du Devoir pour miner la « francophilie » du rapport. (...) Franchement je trouve qu'il est temps qu'une organisation patriotique officielle fasse quelque chose.

Parlant tout à l'heure de malhonnêteté, je songeais à l'inexplicable reproche de Laurendeau au sujet de ce qu'il appelle notre thèse d'une culture nationale unique, alors que notre rapport (comme toute notre activité d'ailleurs) est fondé sur le principe de biculturalisme universel au Canada, cf. p. 6 « notre double culture nationale, nos deux cultures du pays, etc. etc. (souligné dans le texte, Fonds Clément Cormier 177-909)

Cette lettre est loin d'être anodine. En effet, Lévesque s'est assuré de la participation de Cormier aux séances de consultation de la Commission royale en l'invitant à présenter le point de vue de la communauté acadienne. Ensemble, les deux hommes ont élaboré un plaidoyer pour l'obtention d'une radio francophone publique desservant l'Acadie (obtenue en 1954, alors Radio-Canada Moncton, aujourd'hui Radio-Canada Acadie), à défendre la nécessité d'universités et de collèges desservant la population acadienne en français et, finalement, à établir un centre de recherche, cher à Clément Cormier, qui se concentrerait sur des travaux de recherche portant sur l'histoire de l'Acadie et l'Acadie contemporaine). Par ailleurs, en 1963, au moment de la mise en place de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Cormier soupçonne Lévesque d'avoir manigancé pour obtenir sa nomination comme commissionnaire afin de représenter les communautés francophones en situation minoritaire (Fonds Clément Cormier 177-909). Il faut dire aussi que

c'est Cormier qui, pendant la rédaction du rapport d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, insiste sur la recommandation de faire du Canada en entier un État bilingue plutôt que seulement des régions désignées.

La missive de Lévesque est pertinente à plus d'un titre. Elle témoigne du fait que l'enjeu de la définition du nationalisme, au moment de la Commission Massey, portait sur la place de l'État fédéral dans la gestion de la culture. Elle témoigne aussi du fait que luttes intenses sur la question du nationalisme furent menées au sein même du Canada français. Elle témoigne enfin de deux stratégies divergentes, celle de Lévesque, qui voit dans l'appropriation des structures fédérales le moyen de protéger le Canada français en entier, et celle de Laurendeau, qui voit dans le rapport de la commission le déni du biculturalisme canadien.

Le débat soulevé sur le terrain de la culture lors de la Commission Massey aura des effets importants sur le discours canadiens-français (et québécois). La Commission Massey et la montée du nationalisme canadien soulèvent en effet la question du lien entre État, culture et légitimité : si la culture est la base de la cohésion sociale, qui est à mieux de produire et de financer la culture? Le Canada français subira les conséquences de cette incursion fédérale dans le domaine de la culture. Si l'État est l'espace de la production et de la protection de la culture, quel est le meilleur espace pour protéger et produire la culture canadienne-française? D'aucuns se tourneront vers le souverainisme, contrant l'interventionnisme canadien par une redéfinition du rôle de l'État québécois. Laurendeau restera fédéraliste, construisant une vision binationale du Canada.

Le passage du fédéral dans la gestion de la culture créa la nécessité, au sein des communautés francophones, de se doter d'outils qui seraient à même de les faire participer au sein des institutions fédérales. Ce passage sera source de tensions importantes au sein du Canada français et mènera à la fragmentation de cette unité politique. La modernité culturelle se construisait, de plus en plus, avec la participation de l'État. Le Québec développera des politiques visant à assurer la production de la culture québécoise, maintenant tout de même des liens avec les « minorités francophones » (Denault et Cardinal 67). Or, ces dernières sont évacuées de l'espace décisionnel du Canada français et se tournent vers leur province respective et le gouvernement fédéral pour revendiquer leurs droits et se doter d'institutions culturelles et politiques « modernes », notamment par la mise en place d'un réseau associatif qui deviendra interlocuteur politique des gouvernements provinciaux et fédéraux. Les minorités francophones deviennent ainsi des leviers dans les luttes que se livreront les gouvernements fédéraux et le mouvement souverainiste québécois.

Ce passage marque, comme le constate Michel Bock, une transformation profonde de la francophonie en situation minoritaire, en ce que son encadrement idéologique est transféré d'une entité culturelle et religieuse relativement

homogène, à des entités modernes, dépendantes des structures étatiques où elles étaient minoritaires.

l'adoption de la Loi sur les langues officielles de 1969 annonce de grands bouleversements, aussi bien dans le mode de financement des associations franco-ontariennes que sur le plan de leur encadrement idéologique. (Bock 11)

En outre, après la Révolution tranquille, on assiste à une réorganisation des liens politiques, passant d'une institutionnalisation pancanadienne-française à une représentation au sein des provinces et du gouvernement fédéral. Tout comme le Québec, les minorités francophones s'étatisent (Belliveau et Boily 31). Ce qui est marquant, c'est qu'à la suite des deux commissions, le gouvernement fédéral adopte, en matière de politique linguistique, une approche mitoyenne entre la vision protomulticulturelle de Massey et Lévesque et la vision homogénéisante de la culture proposée par Laurendeau pour institutionnaliser les communautés francophones.

Conclusion : penser l'État canadien postimpérial

Ce détour par le financement de la culture est des plus informatifs pour enrichir la compréhension des débats nationalistes qui ont mené à la mise en place de la *Loi sur les langues officielles* en 1969; il permet de constater un changement idéologique fondamental dans la conception du Canada, où le gouvernement fédéral passe d'un discours impérialiste de domination anglo-saxonne à un discours axé sur les droits des minorités. Cette réorientation nationaliste canadienne, où l'État fédéral change son mandat structurel pour un mandat culturel, modifie les règles du jeu pour l'ensemble des catégories culturelles habitant le seuil canadien. Ce virage culturel est selon moi l'un des événements à considérer dans le cadre des réflexions sur le bouillonnement intellectuel caractéristique de la Révolution tranquille.

Diverses théorisations de l'État sont centrales dans les débats académiques sur les tensions qui traversent aujourd'hui les minorités franco-canadiennes. Le passage de l'État-église à l'État-providence au moment de la Révolution tranquille aurait fragilisé les francophonies canadiennes minoritaires puisqu'elles devaient dès lors se définir en négociation constante avec un État et des provinces qui ne leur étaient pas favorables – et que les chercheurs ont librement qualifié d'anglo-dominants. Si tel est le cas, il nous faut comprendre cette domination, comment elle s'articule, à quel niveau, avec quel mécanisme de reproduction et sur quelle idéologie elle s'appuie. Mon étude des transformations de l'État canadien après sa décolonisation tranquille démontre que cette anglo-dominance n'est pas l'effet d'une volonté étatique consciente, mais d'un État aux intérêts diversifiés. Nous héritons entre autres, à la suite du rapport Massey et du virage culturel de l'État, d'un legs nationaliste canadien axé

sur la reconnaissance de la diversité canadienne comme moyen d'assurer la production du bien commun.

L'État culturel fait partie de la logique de l'expansion de l'État-providence, pour le moins au Canada. Si la culture devient un espace de gouvernementalité morale et politique, elle se doit d'inclure la totalité de la diversité culturelle et religieuse canadienne. En finançant la culture, l'État désarme les mouvements contestataires et repolitise ainsi les communautés qui opéraient, jusqu'alors, hors État. Le cas du Canada montre que, loin de devenir simplement l'appareil idéologique d'un État imbu de sa propre puissance, le virage culturel positionne le champ de la production culturelle comme champ de luttes identitaires. D'une question d'autoreprésentation collective, le financement des arts passera rapidement à une question de participation équitable à l'institutionnalisation de l'art « canadien ». Ce glissement s'opérera par ailleurs dans les autres champs pensés comme des champs de socialisation ou l'État devient le garant de la distribution des ressources : la langue, les services publics, l'éducation et le travail.

Ces assises de cohésion sociale et de construction du bien commun du financement de la culture sont précisément ce qui est remis en question dans un contexte idéologique néolibéral. La commercialisation n'est plus cause de censure morale, mais devient un des objectifs des politiques à caractère culturel. D'une part, les individus comme les associations qui, autrefois, avaient des visées communautaires sont appelés à se professionnaliser. Ce passage en dehors des fonctions moralisatrices de l'État offre un défi au mandat de protection culturelle dont ont hérité les communautés francophones et multiculturelles. Cela est lié, en fait, aux enjeux de la conception des liens entre culture et nation au sein des communautés francophones, du passage de la vision « protomulticulturelle » du rapport Massey, au biculturalisme de Laurendeau et au bilinguisme et multiculturalisme adoptés par Trudeau. La logique néolibérale contemporaine en appelle à une reconceptualisation de l'opposition idéologique traditionnelle entre multiculturalisme et bilinguisme. L'un et l'autre de ces programmes, s'ils émergent de visions divergentes de la culture, ont en commun une vision qui lie la gestion de la culture au mandat providentiel de l'État en tant que garant de l'égalité sociale et culturelle de ses citoyens, vision aujourd'hui en voie de restructuration.

Notes

1. 1867- ACANB; 1926 : publication du rapport sur la radiodiffusion; 1989, modification de *la Loi sur les langues officielles*, remaniement au sein de Patrimoine canadien).

Bibliographie

Abu-Laban, Yasmeen et Christina Gabriel. *Selling Diversity: Immigration, Employment Equity and Globalization*. Toronto: University of Toronto Press, 2002.

- Allaire, Gratien. « De l'Église à l'État : le financement des organismes francophones de l'Ouest, 1956-1970 » *L'État et les minorités*. Jean Lafontant (édit.). Saint-Boniface : Les Éditions du Blé, 1993. 229-245.
- Angers, François-Albert. « Deux modèles d'inconscience : Le premier Saint-Laurent et le commissaire Lévesque » *L'Action nationale* 28.3 (1951) : 181-210.
- Arès, Richard. « L'État, l'éducation et le bien commun » *L'Action nationale* 28.3 (1951) : 127-38.
- Behiels, Michael. *Prelude to Quebec's Quiet Revolution: Liberalism versus Neo-Nationalism*. Montréal: McGill Queen's University Press, 1985.
- Belliveau, Joel et Frédéric Boily. « Deux révolutions tranquilles? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967) » *Recherches sociographiques* 46.1 (2005) : 11-34.
- Belliveau, Joel. "Acadian New Brunswick's Ambivalent Leap into the Canadian Liberal Order" *Creating Post-War Canada: Community, Diversity and Dissent, 1945-1975*. Fahrni, Martha and Robert Rutherfordale (eds.). Vancouver: UBC Press, 2008.
- Bock, Michel. *Comment un peuple oublie son nom*. Sudbury : Prise de Parole, 2001.
- Cardinal, Linda. "The Limits of Bilingualism in Canada" *Nationalism and Ethnic Politics* 10 (2004) : 79-103.
- Commission royale d'enquête sur le développement national des arts et des sciences. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le développement national des arts et des sciences*. Gouvernement du Canada, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1951.
- Conference Board of Canada. *World Income Inequalities*. Consulté le 12 Octobre 2011. <http://www.conferenceboard.ca/hcp/hot-topics/worldInequality.aspx>.
- Couture, Claude. *Le mythe de la modernisation du Québec : des années 1930 à la Révolution*. Montréal : Méridien, 1991.
- Da Silva, Emmanuel et Monica Heller. "From Protector to Producer: the Role of the State in the Discursive Shift from Minority Rights to Economic Development" *Language Policy* 8.2 (2009) : 95-116.
- Denault, Anne-Andrée et Linda Cardinal. « Rupture et continuité : une relecture des récits des effets de la Révolution tranquille sur les rapports entre les sociétés acadienne et québécoise » *American Journal of Quebec Studies* 43 (2007) : 67-81.
- Dubet, François. *Les places et les chances : repenser la justice sociale*. Paris : Éditions du Seuil/La république des idées, 2010.
- Dumont, Fernand. « L'idée de développement culturel. Esquisse pour une psychanalyse » *Sociologie et Sociétés* XI.1 (1979). <http://sociologies.revues.org/index283.html>.
- Edwardson, Ryan. *Canadian Content : Culture and the Quest for Nationhood*. Toronto: University of Toronto Press, 2008.
- Fumaroli, Marc. *L'État culturel : essai sur une religion moderne*. Paris : Fallois, 1992.
- Heller, Monica. "Globalization, the New Economy, and the Commodification of Language and Identity" *Journal of Sociolinguistics* 7.4 (2003) : 473-492.
- Laforest, Guy. *Pour la liberté d'une société distincte*. Québec : PUL, 2004.
- Laurendeau, André. « Par la brèche de la culture » *L'Action nationale* 28.3 (1951) : 180.
- . « Les conditions d'existence d'une culture nationale » *L'Action nationale* 28.4 (1951) : 364-390.
- . « La Commission Massey devant l'American Way of Life » *Le Devoir*, 28 Juin 1951, 4.

- « Tant de clairvoyance et tant d'aveuglement » *Le Devoir*, 6 juillet 1951, 4.
- « Pour une enquête sur le bilinguisme » *Le Devoir*, 20 janvier 1962, 4.
- Lévesque, George Henri. « Discours prononcé par le Très Révérend Père Georges-Henri Lévesque, o.p., doyen de la Faculté des sciences sociales de Laval lors de la réception d'un doctorat d'honneur de l'Université de Colombie britannique, le 15 juin 1948 ». Fonds Clément Cormier 177-910, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton.
- Massey, Vincent. *On Being Canadian*. Toronto: JM Dent and Sons, 1948.
- McLaughlin, Mireille. "L'Acadie Post-Nationale : Producing Franco-Canadian Identity in the Global Economy". Thèse de doctorat, Université de Toronto, 2010.
- Meunier, E.-Martin et Joseph Yvon Thériault. « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français? » *L'Espace francophone en milieu minoritaire au Canada : Nouveaux enjeux, nouvelle mobilisations*. Thériault, Joseph Yvon, Gilbert, Anne et Linda Cardinal (édit.). Montréal : Fides, 2008. 205-238.